

Questions et réponses n° 1
Services de pharmacie
50400-14-2017270
Centre psychiatrique régional (CPR)

Date : 10 juin 2014

Q1. Est-il correct de supposer que le CPR reçoit actuellement des services de pharmacie dans le cadre du nouveau Programme de services de pharmacie du Service correctionnel du Canada à Saskatoon et que la présente DP vise des services d'urgence pour environ de deux à trois ordonnances trois fois par semaine et des exigences cliniques sur place pendant 7,5 heures par semaine?

R1. Oui, le CPR reçoit actuellement des services de pharmacie par l'entremise d'une pharmacie régionale du SCC. Les services de pharmacie d'urgence requis sont correctement indiqués, mais les exigences cliniques sur place pendant 7,5 heures par semaine ne sont pas nécessaires.